

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1195

21 avril 2016

### SOMMAIRE

A2Z-CM Lux S.à r.l. ....	57344	ISP Luxembourg Canada .....	57314
Avangate S.A. ....	57346	Italian Food Participations S.A. ....	57314
b-probe S.à r.l. ....	57341	Jetion Solar Project Ltd. ....	57314
Café to go .....	57348	Johan Terblanche S.à r.l. ....	57315
Claudia Sträter Luxembourg S.A. ....	57317	Kare Real Estate S.A. ....	57357
Coral Rock S.A. ....	57316	Kevin S.A. ....	57320
CSD Energy S.à r.l. ....	57354	KYC Marketing S.à r.l. ....	57315
Eagle Estate S.A. ....	57316	LB Science Group S.A. ....	57319
Felgen Créations, S.à r.l. ....	57318	Leo Automatiques Sàrl .....	57319
Fuego S.A. ....	57317	Léon Glodt Architectes et Urbanistes Sàrl ...	57315
Gant Finance S.A. ....	57318	Life Bond Lux S.à r.l. ....	57320
Globo S.A. ....	57317	Login .....	57319
Green Electricity Master Invest III .....	57331	LSC Par S.à r.l. ....	57321
GSSG Holding S.A. ....	57318	L.S.H. S.A. ....	57315
GSSG Holding S.A. ....	57318	L.S.H. S.A. ....	57315
GTI S.A. ....	57317	Marie Lingerie S.à r.l. ....	57319
HI Holdings Vienna S.à r.l. ....	57351	Maurach A.G. ....	57316
Holding Luxembourgeoise S.A. ....	57314	Mayreau Investissement S.A., société de ges- tion de patrimoine familial .....	57319
Hopargest S.A. ....	57317	Mercey .....	57337
Icopal PIKco S.à r.l. ....	57320	Mirliflore Eastern Europe Trading S.A. ....	57316
I.L.L. Services S.à r.l. ....	57318	Pinnacle Investments S.A. SPF .....	57316
Interbio Medical Service S.A. ....	57315	Site Industriel S.A. ....	57314
Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. .....	57320	Zallaz .....	57339
Intesa Sanpaolo Servitia S.A. ....	57320		

**Site Industriel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 119.590.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2016.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2016077606/14.

(160042702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

---

**ISP Luxembourg Canada, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 133.821.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ISP LUXEMBOURG CANADA*

Référence de publication: 2016077257/10.

(160042080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

---

**Italian Food Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 156.301.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016077258/9.

(160042592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

---

**Jetion Solar Project Ltd., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 140.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016077261/9.

(160042583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

---

**Holding Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 98.397.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2016.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2016077228/12.

(160042372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

---

**Johan Terblanche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edwad Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 167.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016077263/9.  
(160042557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

---

**KYC Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8023 Strassen, 18, rue des Anémones.  
R.C.S. Luxembourg B 185.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016077279/9.  
(160042610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

---

**L.S.H. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 86.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016077280/9.  
(160042316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

---

**L.S.H. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 86.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016077281/9.  
(160042317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

---

**Léon Glodt Architectes et Urbanistes Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 24, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 90.676.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016077305/9.  
(160042012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

---

**Interbio Medical Service S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6251 Geyershof, Maison 7.  
R.C.S. Luxembourg B 41.430.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016077254/9.  
(160041841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

---

**Pinnacle Investments S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 172.589.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2016.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Référence de publication: 2016077605/12.

(160042694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

---

**Coral Rock S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 167.920.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2016.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Référence de publication: 2016077621/12.

(160042707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

---

**Eagle Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 167.856.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2016.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Référence de publication: 2016077624/12.

(160042679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

---

**Maurach A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Lausdorn.  
R.C.S. Luxembourg B 95.603.

—  
Les comptes annuels au 23.12.15 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016077336/9.

(160042460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

---

**Mirliflore Eastern Europe Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R.C.S. Luxembourg B 65.518.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016077352/9.

(160042134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

---

**Claudia Sträter Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 2, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 61.087.

Les comptes annuels au 31 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2016077083/12.

(160042498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

**Globo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 124.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016077209/9.

(160042057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

**GTI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3313 Bergem, 76, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.235.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016077212/9.

(160042155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

**Hopargest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 100.925.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016077229/10.

(160041960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

**Fuego S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 153.356.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2016.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2016077629/14.

(160042689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

**GSSG Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 80.142.

—  
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2016.

*Le Conseil d'administration*

Référence de publication: 2016077917/12.

(160043045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

---

**GSSG Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 80.142.

—  
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2016.

*Le Conseil d'administration*

Référence de publication: 2016077918/12.

(160043046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

---

**I.L.L. Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 153.141.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2015, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2016.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016077942/12.

(160043547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

---

**Gant Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 150.218.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016077906/9.

(160043102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

---

**Felgen Créations, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 22, rue Xavier Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 48.070.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016077883/9.

(160043445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

---

**Login, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 40.629.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016077985/10.

(160043380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

**LB Science Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 182.499.

*Rectificatif au dépôt L160042409 déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés en date du 10 mars 2016*

Les comptes annuels abrégés au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016077996/10.

(160043519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

**Leo Automatiques Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8041 Bertrange, 208, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 54.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Les Gérants*

Référence de publication: 2016077999/10.

(160043487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

**Marie Lingerie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.390.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Fiduciaire WBM

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2016078034/13.

(160043290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

**Mayreau Investissement S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 139.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016078035/11.

(160042852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

**Icopal PIKco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 149.651.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016077946/12.

(160043228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

---

**Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 103.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2016.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016077955/12.

(160043415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

---

**Intesa Sanpaolo Servitia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 14.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Intesa Sanpaolo Servitia S.A.

Jean-Claude KRIEGER

*Administrateur délégué & CEO*

Référence de publication: 2016077956/12.

(160043108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

---

**Kevin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 71.402.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016077977/9.

(160042930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

---

**Life Bond Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 189.613.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016077982/9.

(160043032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

---

**LSC Par S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue John F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 203.507.

—  
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-first day of January.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Louis Antoine de Girard de Charbonnières, a French citizen, born on 7 November 1980, in Rio de Janeiro, Brazil, and residing at 8, Cranley Place, London SW7 3AB, Great Britain,

here represented by Peggy Simon, employee, whose professional address is in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature *in varietur* by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is “LSC Par S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at four million six hundred fifty seven thousand four hundred and fifteen United States Dollars (USD 4,657,415.-), represented by four million six hundred fifty seven thousand four hundred and fifteen (4,657,415) shares in registered form, having a nominal value of one United State Dollar (USD 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

## III. Management - Representation

### Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

#### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

#### 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) managers and if the shareholders have appointed different classes of managers, namely class A and Class B managers, by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

#### IV. Shareholders

##### **Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.**

###### 11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twentyfive (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

###### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

**Art. 12. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

##### **Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

#### **Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

### **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one

original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2016.

#### *Subscription and payment*

The Sole Shareholder, aforementioned, represented as stated above, declares to subscribe for 4,657,415 (Four millions and six hundred fifty seven thousand and four hundred and fifteen) shares, having a nominal value of one United States Dollars (USD 1.-) each, and to fully pay up such shares by a contribution in kind (the Contribution) consisting of the eighteen million eight hundred nineteen thousand six hundred eighty-six (18,819,686) quotas, having a nominal value of one Brazilian Real (BRL 1) each, it holds in LSC Participações Limitada, a limited company incorporated under the laws of Brazil, having its registered office at Brazil, Rio de Janeiro, Avenida das Américas, nº 3.434, Bloco 05, Sala 324 (parte), Barra da Tijuca, ZIP Code 22640-102, registered under number CNPJ 09.481.396/0001-00, having an aggregate value of Four millions and six hundred fifty seven thousand and four hundred and fifteen 86/100 United States Dollars (USD 4,657,415.86), being the USD equivalent of eighteen million eight hundred nineteen thousand six hundred eighty-six Brazilian Real (BRL 18,819,686) at the exchange rate on 15<sup>th</sup> January 2016, being BRL 1 = USD 0.2474 (the Shares).

The Contribution is allocated as follows:

- Four Millions and six hundred fifty seven Thousand and four hundred and fifteen United States Dollars (USD 4,657,415.-) to the capital account of the Company; and
- Eighty-six United States dollar cents (USD 0.86) to the share premium account of the Company.

The value of the contribution in kind of the Shares to the Company is certified to the undersigned notary by a certificate, issued by the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the Company's management (the Certificate), which in essence states that:

“

1. the Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the Shares;
2. the Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
3. the Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment;
4. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to it;
5. the Shares are not subject to any judicial or other proceedings;
6. according to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Shares are freely transferable;
7. all formalities required in Luxembourg or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Shares to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
8. all corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Shares to the Company, as the case may be, have been obtained;
9. based on generally accepted accounting principles, the value of the Shares is at least equal to eighteen million eight hundred nineteen thousand six hundred eighty-six Brazilian Real (BRL 18,819,686) and since such valuation no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company; and
10. all formalities to transfer the ownership of the Shares contributed to the Company have been accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Shares by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the owner of the contribution.”

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately three thousand three hundred Euro (EUR 3.300.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Pierre Carras, born on 14 April 1954 in Breuil-Barret, France, residing at 17, op der Sank, L-5713 Aspelt, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Junglinster, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le vingt-et-unième jour de janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

#### A COMPARU:

Louis Antoine de Girard de Charbonnières, citoyen français, né le 7 novembre 1980, à Rio de Janeiro, Brésil, et demeurant au 8, Cranley Place, Londres SW7 3AB, Grande Bretagne,

représenté ici par Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est «LSC Par S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques, instruments et moyens juridiques nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à quatre millions six cent cinquante-sept mille quatre cent quinze dollars américains (USD 4.657.415,-), représenté par quatre millions six cent cinquante-sept mille quatre cent quinze (4.657.415) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est conservé au siège social et peut être consulté à la demande de tout associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

- (i) qu'elle dispose des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

##### **8.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents.

##### **8.2. Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à une réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés[, à la condition

que lorsque les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B vote en faveur de la décision]. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants et si les associés ont nommé différentes classes de gérants, nommément des gérants de classe A et des gérants de classe B, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil, aux gérants ou à un gérant, doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associés

### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation.

(iii) Lorsque des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société dans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-dessus. Elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

**Art. 12. Associé unique.** Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés est considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

### Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. Si le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient au siège social ou à tout autre endroit au sein de la commune du siège social, tel qu'il est précisé dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

### Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi n'exige la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets au renouvellement de leur mandat par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être des associés ou non.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint un montant équivalent à dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent décider du versement d'un dividende, l'affecter le solde à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) Le Conseil établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires doivent faire apparaître que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) le Conseil doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par la distribution d'un versement intermédiaire.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices effectivement réalisés et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société sur demande du Conseil.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être des associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a un, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achève le trente-et-un (31) décembre 2016.

### *Souscription et libération*

L'Associé Unique, susmentionné, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 4.657.415 (quatre millions six cent cinquante-sept mille quatre cent quinze) parts sociales, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en nature (l'Apport) consistant en dix-huit millions huit cent dix-neuf mille six cent quatre-vingt-six (18.819.686) parts, d'une valeur nominale de un réal brésilien (BRL 1) chacune, qu'il détient dans LSC Participações Limitada, une société à responsabilité limitée (limited company) constituée en vertu du droit brésilien, dont le siège social est établi au Brésil, Rio de Janeiro, Avenida das Américas, n° 3.434, Bloco 05, Sala 324 (parte), Barra da Tijuca, ZIP Code 22640-102, immatriculée sous le numéro CNPJ 09.481.396/0001-00, d'une valeur totale de quatre millions six cent cinquante-sept mille quatre cent quinze 86/100 dollars américains (USD 4.657.415,86), étant l'équivalent en USD de dix-huit millions huit cent dix-neuf mille six cent quatre-vingt-six réals brésiliens (BRL 18.819.686) au taux de change du 15 janvier 2016, à savoir BRL 1 = USD 0,2474 (les Parts).

L'apport est affecté comme suit:

- Quatre millions six cent cinquante-sept mille quatre cent quinze dollars américains (USD 4.657.415,-) au compte de capital de la Société; et
- Quatre-vingt-six cents de dollar américain (USD 0,86) au compte de prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport en nature des Parts à la Société est certifiée au notaire instrumentant par un certificat, émis par l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat), qui atteste en substance que:

«

1. l'Associé Unique est le propriétaire et le bénéficiaire économique des Parts;
2. l'Associé Unique est le seul ayant-droit aux Parts et peut disposer des Parts;
3. les parts ne sont grevées d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Parts et les Parts ne sont soumises à aucun privilège;
4. Il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne serait autorisée à demander que les Parts lui soient cédées;
5. les Parts ne font l'objet d'aucune procédure pénale ou autre;
6. conformément à la législation applicable et aux statuts respectifs ou autres documents organisationnels, tels que modifiés, les Parts sont librement cessibles;
7. toutes les formalités requises à Luxembourg ou dans toute juridiction concernée suite à l'apport en nature des Parts à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature ;
8. toutes les approbations sociales, réglementaires et autres pour la conclusion, la remise et l'exécution des Parts à la Société, le cas échéant, ont été obtenues;
9. sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur des Parts est d'au moins dix-huit millions huit cent dix-neuf mille six cent quatre-vingt-six réals brésiliens (BRL 18.819.686) et depuis que l'évaluation a été réalisée aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société; et
10. toutes les formalités nécessaires au transfert de propriété des Parts apportées à la Société ont été effectuées par l'Associé Unique et dès l'apport des Parts par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra le propriétaire de l'apport.»

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société du fait de sa constitution sont estimés approximativement à trois mille trois cents Euros (EUR 3.300.-).

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Pierre Carras, né le 14 avril 1954 à Breuil-Barret, France, demeurant au 17, op der Sank, L-5713 Aspelt, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: P. SIMON, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 27 janvier 2016. Relation: GAC/2016/686. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 02 février 2016.

Référence de publication: 2016060514/563.

(160021507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

---

### **Green Electricity Master Invest III, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 203.524.

### STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-deux décembre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

«Degroof Gestion Institutionnelle - Luxembourg», société anonyme ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant au nom et pour le compte de «Degroof Green Fund», un fonds d'investissement spécialisé luxembourgeois constitué sous la forme d'un fonds commun de placement conformément à la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 concernant les fonds d'investissements spécialisés,

ici représentée par Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être déposée en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une "société anonyme" comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège, Objet, Durée**

#### **1. Forme - Dénomination.**

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la "Loi de 1915") et par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société adopte la dénomination «Green Electricity Master Invest III».

#### **2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social

peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, entre autre par voie de souscription ou acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que l'administration, le développement et la gestion d'une telle détention d'intérêts.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement à toutes sociétés, notamment aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toute société qui serait un actionnaire direct ou indirect de la Société ou toute société appartenant au même groupe de la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"), étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier. A titre accessoire de cette assistance, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

3.4.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toute forme de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment par l'émission d'obligations, de titres, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2 avancer, prêter ou déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère pouvant être considérée comme performante;

3.4.3 accorder toute garantie, donner tous gages ou toute autre forme de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou une partie de l'entreprise, du patrimoine immobilier (présents ou futurs), pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.4.4 conclure des contrats, notamment des contrats d'association, des contrats de placement, des accords de gestion, des contrats de gestion, des contrats de consultance, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet.

3.5 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations ou procéder à des investissements commerciaux, techniques ou financiers et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ainsi que toutes opérations en relation directe ou indirecte facilitant l'accomplissement de son objet dans tous les secteurs pré-décrits.

### 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Titre II. - Capital

### 5. Capital.

5.1 Le capital souscrit est fixé à trente-cinq mille Euros (EUR 35.000.-) représenté par des actions de classe A, B et C (les "Actions de Classe A, B et C") étant émises en faveur du Compartiment Renewable Energy III Fund (le "Compartiment"), un Compartiment faisant partie de Degroof Green Fund, un Fonds commun de placement - Fonds d'investissement spécialisé ("le Fonds") établi à Luxembourg;

(i) zéro (0) Action de classe A de mille Euros (EUR 1.000.-) chacune (les "Actions de Classe A");

(ii) sept (7) Actions de classe B de mille Euros (EUR 1.000.-) chacune (les "Actions de Classe B");

(iii) vingt-huit (28) Actions de classe C de mille Euros (EUR 1.000.-) chacune (les "Actions de Classe C").

Les détenteurs d'actions dans la Société, sans distinction de classe ou sous-classe, sont repris comme étant les "Actionnaires".

5.2 Les Actions de Classe A, B et C sont des actions émises de la Société se rapportant au compartiment existant du Fonds connu comme étant le Compartiment Renewable Energy III Fund (comme défini dans le Memorandum d'Offre ("le Memorandum d'Offre") se rapportant au Fonds "Degroof Green Fund - Renewable Energy III Fund" et daté d'avril 2015) (le "Compartiment"). Conformément au reste des statuts, chaque Classe des Actions A, B et C reflétera les obligations applicables aux trois (3) classes d'"units" existantes (A, B et C) du Fonds émises dans le cadre du Compartiment.

5.3 Toute prime d'émission payée par un actionnaire au moment de l'émission des actions par la Société, que ce soit lors de la constitution ou au moment de l'augmentation de capital sera, sauf décision contraire par le Fonds ou l'assemblée générale des actionnaires, versé sur un compte spécial de prime d'émission, à créer au moment d'une telle souscription, qui se rapportera uniquement aux actions souscrites par cet actionnaire. Dans le cas d'un transfert d'actions par un actionnaire, la prime d'émission se rapportant à ces actions sera transférée simultanément avec les actions affectées. Toute prime d'émission versée sur un compte spécial de prime d'émission ne sera remboursée à aucun actionnaire, autre que le détenteur des actions à laquelle ladite prime d'émission se rapporte.

**6. Nature des actions.** Les actions sont, en principe, nominatives, ou au porteur à la demande des Actionnaires et dans le respect des conditions légales.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, répondant aux conditions de l'Article 42, (2), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire propriétaire des actions.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

A la demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la Société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur.

**7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

#### **8. Modification du capital.**

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut racheter ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

### **Titre III. - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaires**

#### **9. Conseil d'administration ou administrateur unique.**

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique ("Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans ce cas, une telle personne morale nommera un représentant permanent qui assurera ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans aucune indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restant nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

#### **10. Réunions du conseil d'administration.**

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un Président. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par une autre personne qui n'a pas besoin d'être Administrateur, en lui donnant une procuration par écrit, par télécopie, par e-mail ou par tout autre moyen. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes exprimés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.5 L'utilisation des moyens de vidéo conférence et de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque Administrateur participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. La participation à la réunion par ces moyens est équivalente à la participation à la réunion en personne. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social de la Société. Chaque Administrateur participant est habilité à prendre part au vote par téléphone ou par visioconférence.

10.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

10.7 Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.

10.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

### **11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.**

11.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

11.2 Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il sera spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

11.3 En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur Unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société. Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration de la Société ou de l'Administrateur Unique concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

### **12. Délégation de pouvoirs.**

12.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants ou autres agents, personne morale ou physique, Actionnaire ou non de la Société, agissant dans les conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

12.3 Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires.

### **13. Représentation de la société.**

13.1 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

13.2 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

### **14. Commissaire aux comptes.**

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

14.2 L'assemblée générale des Actionnaires désigne le(s) commissaire(s) aux comptes et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six ans. Les commissaires aux comptes élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de trois ans.

Les commissaires aux comptes sont rééligibles.

## **Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires**

### **15. Pouvoirs de l'actionnaire unique / Assemblée générale des actionnaires.**

15.1 La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

15.2 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.3 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.4 Toute assemblée générale sera convoquée par le Conseil d'Administration par convocation écrite envoyée à chacun des Actionnaires en conformité avec la Loi. Elle sera convoquée à la demande des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou de plusieurs points sur l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

15.5 Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires envoyés par poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir du vote sur chaque proposition en cochant la case adéquate.

Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale.

15.6 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.7 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.8 Sauf dans les cas déterminés par la Loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.9 Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

15.10 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

15.11 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

**16. Lieu et date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, à Luxembourg le premier mardi du mois de juin à 14 heures.

**17. Autres assemblées générales des actionnaires.** Tout Administrateur ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

**18. Votes.** Chaque Action donne droit à une voix. Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex ou téléfax.

## **Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

### **19. Année sociale.**

19.1 L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

## 20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital de la Société.

20.2 En vertu de la transparence du Fonds ainsi que son compartiment Renewable Energy III Fund, les bénéfices nets que les détenteurs des Actions de Classes A, B et C se verront attribuer seront répartis entre ces derniers de façon à entièrement refléter les règles de répartition fixés à l'article 19 de la section spécial du Memorandum d'Offre et concernant le partage des bénéfices; à savoir:

- les répartitions seront effectuées d'abord aux Actionnaires en proportion avec la contribution que chacun a versé au Fonds dans le cadre des Appels de fond («capital call») effectués par ce dernier ("le Capital Investi"), étant entendu que les répartitions aux actionnaires des Sous-Classes A, B et C seront effectuées dans l'ordre de priorité et selon les montants suivants:

(i) Rendement sur le Capital Investi: En premier lieu, 100% aux Actionnaires jusqu'à ce que les distributions cumulatives atteignent un montant équivalent à leurs montants respectifs de Capital Investi

(ii) 5% Rendement Privilégié: En second lieu, 100% aux Actionnaires jusqu'à ce que les distributions cumulatives atteignent un taux interne de rentabilité composé de 5% par an par rapport à leurs montants respectifs de Capital Investi.

(iii) 20% du "Carried Interest": Au delà, 80% à tous les Actionnaires et 20% aux actionnaires de Classe B et C, Carried Interest qui lui même sera réparti comme suit:

- 20 % du Carried Interest sera payé aux actionnaires de Classe B; et
- 80% du Carried Interest sera payé aux actionnaires de Classe C.

20.3 La méthode de répartition des bénéfices décrite au point 20.2 sera en vigueur aussi longtemps que les actions de la Société seront détenues par DGI au nom et pour le compte du Fonds en rapport avec le Compartiment Renewable Energy III Fund. Dès la cession des actions à un ou des autre(s) actionnaire(s), la répartition des bénéfices se fera selon la quote-part détenue par chaque actionnaire dans le capital de la Société.

20.4 Malgré les dispositions qui précèdent, le Conseil de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Actionnaire(s) de chaque Classe avant la fin de l'année sociale, conformément au droit des Sociétés et aux règles de répartition prévues à l'article 20.2 ci-avant.

## Titre VI. - Dissolution, liquidation

### 21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires.

21.3 Après le paiement de toutes les dettes et charges vis à vis de la Société et les frais de liquidation, la recette nette de liquidation sera distribuée aux Actionnaires conformément aux clauses de distributions prévues aux Articles 20.2 et 20.3 ci-dessus.

## Titre VII. - Loi applicable

**22. Loi applicable.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2016.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2017.

### *Souscription et libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, Degroof Gestion Institutionnelle - Luxembourg, dont le siège social est situé rue Eugène Rupert, L-2453 Luxembourg, agissant au nom et pour le compte de Degroof Green Fund, un Fonds d'investissement spécialisé constitué sous la forme d'un fonds commun de placement conformément à la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 concernant les fonds d'investissement spécialisés, en rapport avec le Compartiment Renewable Energy III Fund, déclare souscrire les actions comme suit:

7 Actions de la Classe B: .....	7.000,- EUR
28 Actions de la Classe C: .....	28.000,- EUR

Toutes ces actions ont été intégralement libérées, le montant de trente-cinq mille Euros (EUR 35.000.-) étant dès lors immédiatement à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Déclaration*

Le notaire qui rédige déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en relation avec sa constitution, est évalué par les parties à deux mille euros.

*Première assemblée extraordinaire de l'actionnaire unique*

La partie prémentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit et agissant en qualité d'Actionnaire Unique de la Société en conformité avec l'Article 15.1 des Statuts, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
2. Les personnes suivantes ont été appelées à la fonction d'Administrateur pour une durée de six (6) ans

- Monsieur Jean-François Becu, Directeur Banque Degroof Petercam S.A., avec adresse professionnelle au 44 rue de l'Industrie, B-1040 Bruxelles.

- Monsieur Tom De Pauw, Attaché de Direction de la Banque Degroof Luxembourg S.A., avec adresse professionnelle au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

- «TTR Luxembourg S.A.», ayant son siège social au 1 rue de Namur, L-2211 Luxembourg, représenté par son représentant permanent Monsieur Christophe GILAIN, demeurant professionnellement au 1 rue de Namur, L-2211 Luxembourg.

Monsieur Tom De Pauw, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

3. A été nommé comme commissaire aux comptes pour une période de trois (3) ans:

«PriceWaterhouseCoopers Société Coopérative», ayant son siège social au 400, rue d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65477.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes;

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. MIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31083. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

Référence de publication: 2016060994/335.

(160022087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

**Mercey, Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 156.539.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-second of January.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "MERCEY", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 156.539, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed dated November 4<sup>th</sup>, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2692 of December 8<sup>th</sup>, 2010.

The Meeting is presided by Mrs Catherine BEERENS, employee, with professional address in Howald.

The Chairman appoints as secretary Mrs Géraldine YERNAUX, employee, with professional address in Howald.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, with professional address in Howald.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

- A) That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. Transfer, with retroactive effect on January 1<sup>st</sup>, 2016, of the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Subsequent amendment of the statutes.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

*Sole resolution*

The Meeting resolves to transfer, with retroactive effect on January 1<sup>st</sup>, 2016, the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen and to amend consequently article 2, first paragraph of the statutes, as follows:

“ **Art. 2. First paragraph.** The registered office is established in the Municipality of Hesperange (Grand-Duchy of Luxembourg).

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at seven hundred fifty Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le vingt-deux janvier.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "MERCEY", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 156.539, (la "Société"), constituée suivant acte reçu en date du 4 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2692 du 8 décembre 2010.

L'Assemblée est présidée par Madame Catherine BEERENS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Géraldine YERNAUX, employée, demeurant professionnellement à Howald.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016, du siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Modification afférente des statuts.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Assemblée décide, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016, de transférer le siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen et de modifier en conséquence l'article 2, alinéa 1 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. BEERENS, G. YERNAUX, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 26 janvier 2016. 2LAC/2016/1715. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 2 février 2016.

Référence de publication: 2016061130/109.

(160022165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

**Zallaz, Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 112.499.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-second of January.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "ZALLAZ", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 112.499, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed dated December 2<sup>nd</sup>, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 475 of March 6<sup>th</sup>, 2006.

The Meeting is presided by Mrs Catherine BEERENS, employee, with professional address in Howald.

The Chairman appoints as secretary Mrs Géraldine YERNAUX, employee, with professional address in Howald.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, with professional address in Howald.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. Transfer, with retroactive effect on January 1<sup>st</sup>, 2016, of the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Subsequent amendment of the statutes.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

*Sole resolution*

The Meeting resolves to transfer, with retroactive effect on January 1<sup>st</sup>, 2016, the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen and to amend consequently article 2, first paragraph of the statutes, as follows:

“ **Art. 2. First paragraph.** The registered office is established in the Municipality of Hesperange (Grand-Duchy of Luxembourg).

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at seven hundred fifty Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le vingt-deux janvier.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "ZALLAZ", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 112.499, (la "Société"), constituée suivant acte reçu en date du 2 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 475 du 6 mars 2006.

L'Assemblée est présidée par Madame Catherine BEERENS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Géraldine YERNAUX, employée, demeurant professionnellement à Howald.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016, du siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Modification afférente des statuts.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Assemblée décide, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016, de transférer le siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen et de modifier en conséquence l'article 2, alinéa 1 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. BEERENS, G. YERNAUX, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 26 janvier 2016. 2LAC/2016/1721. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 2 février 2016.

Référence de publication: 2016060756/109.

(160021539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

**b-probe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4731 Pétange, 10, rue des Ecoles.

R.C.S. Luxembourg B 203.630.

—  
STATUTS

L'an deux mille seize, le premier jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Guy PAULUS, technicien génie civil, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 10 mai 1976, demeurant à L-4720 Pétange, 7, rue de la Chiers;

2) Madame Alexandra LEFEVRE, architecte, née à Virton (Belgique), le 21 mars 1978, demeurant à B-6750 Mussy-la-Ville, 29, rue du Paquis; et

3) La société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg “ATELIER DU SUD S.A. ARCHITECTURE ET URBANISME”, établie et ayant son siège social à L-4731 Pétange, 10, rue des Ecoles, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 64745,

ici dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Raphaël VERCRUYSSÉ, architecte, né à Berchem-Sainte-Agathe (Belgique), le 13 octobre 1969, demeurant à L-1928 Luxembourg, 20, rue Michel Lentz.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d’arrêter ainsi qu’il suit les statuts d’une société à responsabilité limitée qu’ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts sociales ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée “b-probe S.à r.l.”, (ci-après la “Société”), laquelle sera régie par les présents statuts (les “Statuts”) ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 2.** La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à tous travaux d'expertise, achat et vente de tous produits y ayant trait, organisation de séminaires, de formation, gestion de valeurs mobilières.

La Société pourra également exercer l’activité de coordination de sécurité sur les chantiers.

En outre, la Société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu’elle ne soit spécialement réglementée.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D’une façon générale, la Société pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Pétange (Grand- Duché de Luxembourg). L’adresse du siège social peut être déplacée à l’intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu’à l’étranger.

### **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

La Société peut, lorsque la gérance considère que cela est dans l'intérêt de la Société, racheter ses propres parts.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la Société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par la gérance.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord des associés représentant les trois-quarts du capital social.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s’immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

### **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 11.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Nonobstant les dispositions précédentes, la gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Guy PAULUS, pré-qualifié, cent parts sociales, . . . . .	100
2) Madame Alexandra LEFEVRE, pré-qualifiée, cent quaranteneuf parts sociales, . . . . .	149
3) La société "ATELIER DU SUD S.A. ARCHITECTURE ET URBANISME", pré-désignée, deux cent cinquante et une parts sociales, . . . . .	251
Total: cinq cents parts sociales, . . . . .	500

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales sont remplies et le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-4731 Pétange, 10, rue des Ecoles.
2. Monsieur Guy PAULUS, technicien génie civil, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 10 mai 1976, demeurant à L-4720 Pétange, 7, rue de la Chiers, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

#### *Autorisation de commerce - Activités réglementées*

Le notaire instrumentant a informé les comparants qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou bien dans l'éventualité où la Société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, la Société doit être au préalable en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre possible l'activité de la Société partout et vis-à-vis de toutes tierces parties, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. PAULUS, A. LEFEVRE, R. VERCRUYSSÉ, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 1<sup>er</sup> février 2016. Relation: DAC/2016/1662. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur* (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 5 février 2016.

Référence de publication: 2016061921/147.

(160023522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

#### **A2Z-CM Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 198.244.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand sixteen,

On the twenty-fifth day of January,

Before us Maître Carlo Goedert, notary residing in Dudelange, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Yip Consultancy Holding B.V., a private limited liability company, having its registered office at 1077XX Amsterdam, Strawinskylaan 555, L, registered with the Netherlands Chamber of Commerce, Commercial Register, under number 56675240,

duly represented by Mrs. Cindy GOMES CORDEIRO, private employee, residing professionally in L-3441 Dudelange, 61-63, avenue Grande-Duchesse Charlotte by virtue of a proxy under private seal,

such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration,

such appearing party is the sole shareholder (hereafter the "Shareholder") of A2Z-CM LUX S.à r.l., (hereafter the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 198 244, incorporated pursuant

to a notarial deed of Maître Edouard DELOSCH, notary then residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 1<sup>st</sup> July 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated on 27<sup>th</sup> August 2015, number 2277.

The Shareholder representing the whole corporate capital requests the notary to act the following:

I. A2Z-CM LUX S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 198 244, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Edouard DELOSCH, notary then residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 1<sup>st</sup> July 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated on 27<sup>th</sup> August 2015, number 2277.

II. The Shareholder declares to be the owner of one million two hundred and fifty thousand (1.250.000) shares representing the entire outstanding share capital of the Company.

III. The Shareholder declares that he has full knowledge of the financial standing and position of the Company.

IV. The Shareholder as the sole shareholder makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company.

V. The Shareholder, represented as above, appoints itself as liquidator of the Company.

VI. The Shareholder, being the liquidator of the Company, declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that he will assume all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, and the Shareholder declares that consequently the liquidation of the Company is completed.

VII. The Company authorises the Shareholder and any authorised officers of the Shareholder to sign such other documents and deeds that may be required to dissolve the Company.

VIII. The Shareholder gives discharge to all directors of the Company in respect of their mandate up to this date.

IX. The shares of the Company shall be cancelled.

X. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company at L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

XI. However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of the Sole Shareholder, or reimbursement to the Sole Shareholder will be possible before the end of a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication of the present deed and subject to the fact that no creditor of the dissolved and liquidated Company requests the granting of any security interest.

XII. In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy.

#### *Estimation of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this meeting is estimated at approximately one thousand one hundred euro (1.100.- €).

There being no other items on the agenda, the sole shareholder resolves to close the meeting.

Whereof the present deed is drawn up in Dudelange, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize,

Le vingt-cinq janvier,

Par devant Maître Carlo Goedert, notaire de résidence à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

La société anonyme Yip Consultancy Holding B.V., avec siège social à 1077XX Amsterdam, Strawinskylaan 555, L, inscrite à la Chambre de Commerce, Registre Commercial des Pays-Bas sous le numéro 56675240

ici représentée par Madame Cindy GOMES CORDEIRO, employée privée, demeurant professionnellement à L-3441 Dudelange, 61-63, avenue Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privée,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle comparante est l'associée unique (ci-après l'«Associé») de A2ZCM LUX S.à r.l. (ci-après la «Société»), société à responsabilité limitée dûment constituée et valablement existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198 244, constituée selon acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, alors notaire de

résidence à Diekirch, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 27 août 2015, numéro 2277.

L'Associée représentant l'intégralité du capital social requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

I. Que A2Z-CM LUX S.à r.l. ("la Société"), ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198 244, a été constituée selon acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, alors notaire de résidence à Diekirch, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 27 août 2015, numéro 2277.

II. Que l'associée est le propriétaire de un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, représentant l'entière du capital émis de la Société.

III. Que l'associée déclare avoir parfaite connaissance de la situation financière et de l'état financier de la susdite Société.

IV. Que l'associée en tant qu'associée unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Que l'associée, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société.

VI. Que l'associée, en sa qualité de liquidateur, déclare que le passif de la Société a été apuré et qu'elle a reçu ou recevra tous les actifs de la Société et reconnaît qu'elle sera tenue des obligations (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et l'associée déclare en conséquence que la liquidation de la Société doit être clôturée.

VII. Que la Société autorise l'associée, ainsi que les délégués de l'associée dûment autorisés, à signer les documents et actes pouvant être requis pour dissoudre la Société.

VIII. Que décharge pleine et entière est accordée par l'associée aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

IX. Qu'il sera procédé à l'annulation des parts sociales de la Société.

X. Que les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à son ancien siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy

XI. Toutefois aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de l'Associée ou remboursement à l'Associée ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

XII. Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette réunion est estimé à environ mille cent euros (1.100.- €).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Associée décide de lever la séance.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Et après lecture faite au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. GOMES CORDEIRO, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 janvier 2016. Relation: EAC/2016/2465. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 1<sup>er</sup> février 2016.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2016061986/122.

(160023387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

---

#### **Avangate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, parc d'activités.

R.C.S. Luxembourg B 145.864.

L'an deux mille seize, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "AVANGATE S.A.", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 145864, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 15 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 962 du 7 mai 2009. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Isabel DIAS, employée privée, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de la société.
2. Modification de l'article 1<sup>er</sup> alinéa 2 des statuts.
3. Modification de l'article 5 des statuts relatif à la composition du conseil d'administration et la possibilité d'avoir un administrateur unique;
4. Modification de l'article 6 dernier alinéa des statuts relatif aux pouvoirs de signature des administrateurs pour engager la société;
5. Démission des trois administrateurs en place et décharge à leur donner pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.
6. Démission du commissaire aux comptes en place, décharge à lui donner pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.
7. Nomination d'un nouvel administrateur et d'un nouveau commissaire aux comptes en leur remplacement;
8. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social au 75, parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 1 alinéa 2 qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup> Alinéa 2.** Le siège social est établi dans la commune de Mamer (Grand-Duché de Luxembourg)."

#### *Troisième résolution*

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 5 des statuts relatif à la composition du conseil d'administration afin d'introduire la possibilité d'avoir un administrateur unique et lui donner la teneur suivante:

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoqués.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

#### *Quatrième résolution*

Suite à la résolution qui précède l'actionnaire unique décide de modifier l'article 6 dernier alinéa relatif aux pouvoirs de signature des administrateurs pour engager la société afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 6. Dernier alinéa.** La société se trouve engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs.

#### *Cinquième résolution*

L'actionnaire unique prend acte de la démission des administrateurs en place Messieurs Marc KOEUNE, Michaël ZIANVENI et Jean-Yves NICOLAS par lettres adressées à la Société le 23 décembre 2015.

Par vote spécial, il leur est donné décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

#### *Sixième résolution*

L'actionnaire unique prend acte de la démission du commissaire aux comptes en place par lettre adressée à la Société le 23 décembre 2015:

la société CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Par vote spécial, il lui est donné décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

#### *Septième résolution*

L'actionnaire unique nomme en remplacement des administrateurs et du commissaire aux comptes démissionnaires:

a) en qualité de nouvel administrateur: Monsieur Leonardo PASSERI, de nationalité italienne, né à Florence (Italie) le 6 novembre 1978 et domicilié Urb. Nuevo Tocumen 31 CA 183 Via Principal Pasando Ms Kerly Desp. (République de Panama);

b) en qualité de nouveau Commissaire aux comptes: la société anonyme Client Audit Services, dont le siège social est sis à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités et inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160904,

Le nombre d'administrateur de la Société est partant réduit à une seule personne.

Les mandats du nouvel administrateur et du nouveau Commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2021.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, M. Krecké, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 20 janvier 2016. 2LAC/2016/1324. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2016.

Référence de publication: 2016061975/96.

(160023916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

#### **Café to go, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6661 Born, 58, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 203.639.

#### — STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechzehn, am achtzehnten Tag des Monats Januar.

Vor dem Unterzeichneten Maître Edouard DELOSCH, Notar mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1.- Herr Hans Dieter Theodor RÖDER, Geschäftsmann, geboren am 06. August 1965 in Daleiden (D), wohnhaft in D-54689 Daleiden, 30, Hauptstrasse;

2.- Frau Gordana MILIC, Verkäuferin, geboren am 06. Mai 1959 in Krusar (Serbien), wohnhaft in L- 3861 Schiffflange, 137, Rue de Noertzange;

Welche Kompartenten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

### **Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung „Café to go“.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Mompach und kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung in jede andere Gemeinde innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist Einzel- und Großhandel im Allgemeinen sowie insbesondere der Handel mit Backwaren und Zubehör jeglicher Art. Außerdem das Betreiben eines Restaurants mit Ausschank von alkoholischen und nicht alkoholischen Getränken.

Der Zweck der Gesellschaft umfasst außerdem die Akquisition, das Halten und die Veräußerung von Beteiligungen in luxemburgischen und/oder ausländischen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Entwicklung und Betreuung solcher Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann zugunsten von Unternehmen, welche der Unternehmensgruppe angehören, jede finanzielle Unterstützung gewähren, wie zum Beispiel die Gewährung von Darlehen, Garantien und Sicherheiten jeglicher Art und Form.

Die Gesellschaft kann auch in Immobilien, geistiges Eigentum oder jegliche anderen beweglichen oder unbeweglichen Vermögensgüter investieren.

Die Gesellschaft kann in jeder Art und Form Darlehen aufnehmen und private Emissionen von Schuldscheinen oder ähnlichen Schuldtiteln oder Warrants oder ähnliche Anteile, die Recht auf Aktien geben, ausgeben.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

### **Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert Anteile (100) von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche integral gezeichnet und voll eingezahlt wurden.

**Art. 7.** Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

### **Titel III. Verwaltung und Vertretung**

**Art. 8.** Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäß Artikel 200-2 des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Generalversammlung nur rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 9.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Die jährliche Generalversammlung der Gesellschafter, die nur stattfinden muss, wenn die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) übersteigt, tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Mittwoch des Monats März jeden Jahres um 10.00 Uhr. Falls der vorbenannte Tag ein gesetzlicher oder tarifvertraglicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Beschlüsse betreffend eine Abänderung des vorliegenden Gesellschaftsvertrages sind mit der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter zu fassen, die mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafter, welche(r) die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Die (der) Geschäftsführer können (kann) spezielle Befugnisse oder Vollmachten an Personen oder Ausschüsse, die von ihnen gewählt werden, übertragen oder diese mit bestimmten ständigen oder zeitweiligen Funktionen ausstatten.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers oder, wenn mehr als ein Geschäftsführer ernannt worden ist, wird verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des technischen Geschäftsführers oder durch die gemeinsamen Unterschriften vom technischen Geschäftsführer und vom administrativen Geschäftsführer, gebunden.

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 12.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäß den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äußern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Das Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 13.** Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder eines der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

#### **Titel IV. Auflösung und Liquidation**

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 15.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

#### **Übergangsbestimmung**

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2016.

#### *Zeichnung und Zahlung*

Die Satzung ist somit durch den Notar aufgenommen, die Anteile wurden gezeichnet und der Nennwert zu einhundert Prozent (100%) in bar wie folgt eingezahlt:

Gesellschafter	gezeichnetes Kapital	Anzahl der Anteile	eingezahlter Betrag
Herr RÖDER Hans Dieter Theodor, vorbenannt . . . . .	EUR 10.625,-	85	EUR 10.625,-
Frau MILIC Gordana, vorbenannt . . . . .	EUR 1.875,-	15	EUR 1.875,-
Gesamt: . . . . .	EUR 12.500,-	100	EUR 12.500,-

Die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) stand der Gesellschaft daher von dem Moment an zur Verfügung. Beweis hierüber wurde dem unterzeichnenden Notar überbracht, welcher erklärt, dass die Voraussetzungen des Artikels 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in der zuletzt geltenden Fassung, gewahrt wurden.

#### *Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von eintausend Euro (EUR 1.000,-).

*Erklärung*

Die Komparenten erklären, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handlungsmächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

*Generalversammlung*

Sofort nach der Gründung, haben die vorgenannten Gesellschafter, einstimmig, folgende Beschlüsse gefasst:

a) Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf zwei (2) festgelegt und die folgenden Personen werden auf unbegrenzte Zeit ernannt:

- Herr Hans Dieter Theodor RÖDER, Geschäftsmann, geboren am 06. August 1965 in Daleiden (D), wohnhaft in D-54689 Daleiden, 30, Hauptstrasse, zum technischen Geschäftsführer;

- Frau Gordana MILIC, Verkäuferin, geboren am 06. Mai 1959 in Krusar (Serbien), wohnhaft in L-3861 Schiffflange, 137, Rue de Noertzange zum administrativen Geschäftsführer;

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6661 Born, 58, Hauptstrooss.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Diekirch am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. D. T. RÖDER, G. MILIC, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 janvier 2016. Relation: 1/LAC/2016/1832. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): P.MOLLING.*

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Luxemburg, den 04. Februar 2016.

Référence de publication: 2016062032/143.

(160023672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

**HI Holdings Vienna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 200.512.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-seventh day of January;

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of HI Holdings Vienna S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1885 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, a share capital of EUR 40,000, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 200.512 (the "Company").

There appeared

the sole shareholder of the Company, namely, HI Holdings Cyprus Limited, a company limited by shares, duly incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at 4, Riga Feraiou, Omega Court, 1<sup>st</sup> Floor, 3095 Limassol, Cyprus, duly registered with the Registrar of Companies of Cyprus under number 158701 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, acting through its proxy holder, requested the notary to enact that:

- the 40,000 (forty thousand) shares representing the whole share capital of the Company were represented so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed; and

- the agenda of the meeting was the following:

*Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company by way of the issuance of a new share of the Company with a global share premium attached hereto;

2. Subscription and payment of the new share by way of a contribution in cash by the sole shareholder of the Company;

3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, through its proxy holder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It was resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1 (one Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 40,000 (forty thousand Euros) to an amount of EUR 40,001 (forty thousand and one Euros) by the issuance of 1 (one) new share with:

- a nominal value of EUR 1 (one Euro) (the “New Share”); and
- a global share premium attached thereto of an aggregate amount of EUR 10,017,999 (ten million seventeen thousand nine hundred ninety-nine Euros) (the “Global Share Premium”).

*Second resolution*

It was resolved to accept that the New Share and the Global Share Premium attached thereto be subscribed by the Sole Shareholder by way of a contribution in cash of an amount of EUR 10,018,000 (ten million eighteen thousand Euros) (the “Contribution”).

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to subscribe to the New Share by paying:

- the nominal value of the New Share for an amount of EUR 1 (one Euro); and
- the Global Share Premium attached thereto for an amount of EUR 10,017,999 (ten million seventeen thousand nine hundred ninety-nine Euros) to (i) be allocated to a freely available item of the balance sheet of the Company as share premium and (ii) remain attached to all the shares of the Company held by the Sole Shareholder at any time; the whole being fully paid-up by way of the Contribution.

*Evidence of the Contribution's existence*

Proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it was resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 40,001 (forty thousand and one Euros) divided into 40,001 (forty thousand and one) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 5,100.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le vingt-septième jour du mois de janvier,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de HI Holdings Vienna S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 40.000 EUR, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200.512 (la «Société»).

A comparu

l'associé unique de la Société, à savoir, HI Holdings Cyprus Limited, une société («company limited by shares») dûment constituée et existant valablement selon les lois de Chypre, ayant son siège social au 4, Riga Feraiou, Omega Court, 1<sup>st</sup> Floor, 3095 Limassol, Chypre, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés (Registrar of Companies) de Chypre sous le numéro 158701 (l'«Associé Unique»);

ici représentée par M. Max Mayer résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a prié le notaire d'acter:

- que les 40.000 (quarante mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société étaient représentées de sorte que l'assemblée pouvait décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé; et

- que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société par l'émission d'une nouvelle part sociale de la Société avec une prime d'émission globale y attachée;

2. Souscription et paiement de la nouvelle part sociale au moyen d'un apport en numéraire par l'associé unique de la Société;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société; et

4. Divers.

Après que l'ordre du jour a été approuvé par l'Associé Unique par le biais de son mandataire, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

Il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1 EUR (un Euro) pour le porter de son montant actuel de 40.000 EUR (quarante mille Euros) à un montant de 40.001 EUR (quarante mille un Euros) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale ayant:

- une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) (la «Nouvelle Part Sociale»); et

- une prime d'émission globale y attachée d'un montant de 10.017.999 EUR (dix millions dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros) (la «Prime d'Emission Globale»).

*Deuxième résolution*

Il a été décidé d'accepter que la Nouvelle Part Sociale de la Société et la Prime d'Emission Globale y attachée soit souscrite par l'Associé Unique par le biais d'un apport en numéraire d'un montant de 10.018.000 EUR (dix millions dix-huit mille Euros) (l'«Apport»).

*Souscription - Paiement*

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire à la Nouvelle Part Sociale en payant:

- la valeur nominale de la Nouvelle Part Sociale pour un montant de 1 EUR (un Euro); et

- la Prime d'Emission Globale y attachée d'un montant de 10.017.999 EUR (dix millions dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros) devant (i) être affectée au poste disponible du bilan «prime d'émission» de la Société en tant que prime d'émission et (ii) rester attachée à toutes les parts sociales de la Société détenues par l'Associé Unique à tout moment;

le tout étant intégralement libéré au moyen de l'Apport.

*Preuve de l'existence de l'Apport*

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage des fonds.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, il a été décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 40.001 EUR (quarante mille un Euros), divisé en 40.001 (quarante mille et une) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard du présent acte est évalué à environ 5.100,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des personnes comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Junglinster, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 janvier 2016. Relation GAC/2016/799. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016062261/146.

(160023504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

---

**CSD Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 177.115.

L'an deux mille seize, le vingt-six janvier,

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg),

**ONT COMPARU**

1. Hong Kong Zhong Jia Limited, une société dûment constituée et existant selon les lois de Hong Kong, ayant son siège social à 6-8, Harbour Road Wan Chai, Bâtiment Rui An Center, étage Building 33, Hong-Kong,

dûment représentée par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée; et,

2. DRK Energy Co., Limited, une société dûment constituée et existant selon les lois de Hong Kong, ayant son siège social à 2-16, Fa Yuen ST, Bâtiment Ho King CTR, étage Rm 1007, Mongkok, Hong-Kong,

dûment représentée par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée,

(les Associés ou les Comparants).

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire des Comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Les parties comparantes sont les associés de la société à responsabilité CSD ENERGY S.à r.l. ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 177715 constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg en date du 25 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numero 1556 du 29 juin 2013; et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

Les Associés de la Société, par la présente adoptent et demandent au Notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés décident la mise en liquidation de la société avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

Les Associés décident de nommer en tant que liquidateur, la société C.G. Consulting, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 102188.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144-148 bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus par l'article 145 sans l'autorisation de l'assemblée générale chaque fois qu'il est demandé.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux livres de la compagnie.

Il peut, sous sa propre responsabilité, déléguer pour des opérations spéciales à un ou plusieurs mandataires de telles capacités et pour la période qu'il détermine.

*Troisième résolution*

Les Associés décident de donner décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat.

*Quatrième résolution*

Conformément aux dispositions de l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, Les Associés décident de tenir immédiatement et successivement les deuxième et troisième Assemblées Générales de liquidation.

*Cinquième résolution*

Les Associés prennent connaissance et approuvent le rapport du liquidateur concernant les travaux réalisés pendant son mandat.

Ledit rapport après signature ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Sixième résolution*

Les Associés décident de nommer en tant que Commissaire à la liquidation CO-VENTURES S.A., une Société Anonyme dûment constituée et existante selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.838

*Septième résolution*

Les Associés, après en avoir pris connaissance, approuvent le rapport du Commissaire à la liquidation et les comptes de liquidation.

Ledit rapport et lesdits comptes, après signature ne varietur, par la mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

*Huitième résolution*

Les Associés décident de donner décharge pleine et entière au liquidateur et au Commissaire à la liquidation pour l'exercice de leur mandat.

*Neuvième résolution*

Les Associés décident de clôturer la liquidation.

*Dixième résolution*

Les Associés décident en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, passé à Redange-sur-Attert, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, il a signé avec le notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version languaise. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

**Follows the English translation of the text above**

In the year two thousand sixteen, on the twenty sixth of January,

Before Maître Danielle KOLBACH, Notary, residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg),

**THERE APPEARED**

1. Hong Kong Zhong Jia Limited, a Company duly established under the laws of Hong Kong, ayant son siège social à 6-8, Harbour Road Wan Chai, Bâtiment Rui An Center, étage Building 33, Hong-Kong,

hereby duly represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy given privately her; and,

2. DRK Energy Co., Limited, a Company duly established under the laws of Hong Kong, having its registered at 2-16, Fa Yuen ST, Bâtiment Ho King CTR, étage Rm 1007, Mongkok, Hong-Kong,

hereby duly represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy given privately her;

(the Shareholders or Appearing Parties).

The aforeseaid proxies, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties are the shareholders of CSD ENERGY S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 177115, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Jean SECKLER, Notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg on 25 April 2013 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1556 on 29 June 2013; and the Articles of Association of which have never been amended.

The Shareholders hereby passed the following written resolutions, declared and requested the Notary to act that:

*First resolution*

The Shareholders decide the anticipated dissolution of the company and to put it into liquidation with immediate effect.

*Second resolution*

The Shareholders decide to appoint as liquidator C.G. Consulting, a company duly established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 102188.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the sole shareholder whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period he may determine.

*Third resolution*

The Shareholders decide to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their mandate.

*Fourth resolution*

Acting in accordance with article 151 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time, the Shareholders decide to subsequently hold the second and third General Meetings in connection with the liquidation process.

*Fifth resolution*

The Shareholders acknowledge and approve the report of the liquidator regarding the tasks performed according to his mandate.

The said report, after signature ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered together with it.

*Sixth resolution*

The Shareholders decide to appoint as liquidation auditor (Commissaire à la liquidation) CO-VENTURES S.A., a Société Anonyme duly established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 48.838.

*Seventh resolution*

The Shareholders, having taken notice of the report by the liquidation auditor (Commissaire à la liquidation) approve the report of the liquidation auditor (Commissaire à la liquidation) and the liquidation accounts.

The said report and the said accounts, after signature ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

*Eighth resolution*

The Shareholders decide to grant full and complete discharge to the liquidator and to the liquidation auditor (Commissaire à la liquidation) for the performance of their mandate.

*Ninth resolution*

The Shareholders decide to close the liquidation.

*Tenth resolution*

The Shareholders decide that the accounts and other documents of the company will remain deposited for a period of five (5) years at the former registered office of the company, and that all the amounts and assets eventually belonging to shareholders and creditors who do not be present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of whom it may concern.

### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties who signed together with the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will prevail.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 28 janvier 2016. Relation: DAC/2016/1437. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 5 février 2016.

Référence de publication: 2016062099/154.

(160023680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

---

#### **Kare Real Estate S.A., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 203.798.

#### STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

#### A COMPARU:

THE REAL PROPERTY MANAGEMENT, en abrégé T.R.P.M. S.A., (société anonyme), société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 46.847,

ici valablement représentée par Madame Céline UMBDENSTOCK, résidant professionnellement au L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 14 décembre 2015.

Ladite procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès qualité, a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup>. Forme - Nom - Siège social - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Nom.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «KARE REAL ESTATE S.A.» (ci-après la «Société»), qui sera régie par les présents statuts (ci-après les «Statuts») et les lois luxembourgeoises relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Il pourra être transféré en tout autre lieu au sein de la municipalité de Luxembourg-ville par une résolution de l'administrateur unique, ou le cas échéant, par le conseil d'administration, (ci-après le «Conseil d'Administration»).

2.2 Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu au sein de la municipalité de Luxembourg-ville par une résolution de l'actionnaire unique ou, dans le cas d'une pluralité d'actionnaires par l'assemblée générale des actionnaires (ci-après «l'Assemblée Générale»).

2.3 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration.

**Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Objet.**

4.1 La Société a pour objet la détention, la location, la gestion et la mise en valeur d'un ou de plusieurs immeubles ainsi que la réalisation de toutes opérations immobilières pour son propre compte.

4.2 La Société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières ainsi que poser des actes de cautionnement qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social et même à tous les autres objets ou qui peuvent favoriser l'extension et le développement, tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger.

**Titre II. Capital - Actions****Art. 5. Capital - Actions.**

5.1 Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000.-EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois-cents-dix euros (310 EUR) chacune entièrement libérée et disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

5.2 Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

5.3 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6. Augmentation et réduction du capital social.** Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision de l'Assemblée Générale votant selon les règles de quorum et de majorité établies par les Statuts et/ou la Loi pour toute modification de ces Statuts.

**Art. 7. Cession d'actions.** Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la Société.

**Titre III. Administration - Représentation****Art. 8. Administration.**

8.1 La Société peut être administrée soit par un seul administrateur lorsque le capital social est intégralement détenu par un actionnaire unique, soit par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

8.2 Les administrateurs seront nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués (ad nutum) à tout moment par l'Assemblée Générale.

8.3 En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du Conseil d'Administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront choisir par cooptation un administrateur temporaire pour pallier une telle vacance. Dans un tel cas, l'Assemblée Générale, ratifie l'élection à sa prochaine assemblée.

**Art. 9. Pouvoirs.**

9.1 Tous les pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à la décision des actionnaires, relèvent de la compétence du Conseil d'Administration, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social de la Société.

9.2 Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou une partie de la gestion journalière des affaires de la Société à un ou plusieurs administrateurs, ou un tiers, associés ou non-associés.

**Art. 10. Procédure.**

10.1 Le Conseil d'Administration se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert sur convocation d'un administrateur. Le Conseil d'Administration se réunira au moins une fois par an à Luxembourg. Le Conseil d'Administration pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

10.3 Tout administrateur pourra exceptionnellement assister à toute réunion du Conseil d'Administration par voie de téléconférence ou vidéoconférence. La participation à une réunion par ces moyens sera considérée comme équivalente à une participation en personne.

10.4 Tout administrateur pourra exceptionnellement assister à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par câble, par télégramme ou par télécopie ou par e-mail un autre administrateur. Pour le cas où un seul administrateur serait présent à une réunion du Conseil d'Administration, cet administrateur est autorisé à nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un administrateur, pour l'assister dans la tenue de la réunion du Conseil d'Administration. Les votes peuvent également être exceptionnellement exprimés par écrit, par câble, télégramme, télécopie ou par e-mail.

10.5 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions seront prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés.

10.6 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les administrateurs ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur

plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des téléfax. La date de la résolution sera la date de la dernière signature portée sur la résolution.

10.7 Les minutes de chacune des réunions du Conseil d'Administration doivent être signées par le président ou en son absence par le président pro tempore qui préside une telle réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le président pro tempore, ou par deux administrateurs.

**Art. 11. Représentation.** La Société est engagée par la signature de l'Administrateur Unique ou, le cas échéant, par la signature conjointe de deux administrateurs, dans tous les cas et pour tout montant, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration.

**Art. 12. Responsabilité des administrateurs.** Les administrateurs ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires de la Société, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **Titre IV. Surveillance**

##### **Art. 13. Commissaire(s) aux comptes - Réviseur d'entreprises agréé.**

13.1 Les opérations de la Société et/ou les livres et comptes de la Société, sont contrôlés et/ou revus le cas échéant par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui peut/peuvent être ou non actionnaire(s) de la Société.

13.2 L'Assemblée Générale procédera à la nomination du/des commissaire(s) aux comptes, déterminera leur nombre, le cas échéant leur rémunération et le terme de leurs fonctions qui ne peuvent excéder six (6) ans.

13.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes est/sont révocable(s) à tout moment sans motif (ad nutum) par l'Assemblée Générale suivant une résolution adoptée par une majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

#### **Titre V. Assemblées générales des actionnaires**

##### **Art. 14. Pouvoirs et droits de vote.**

14.1 Toute Assemblée Générale de la Société valablement constituée représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura le pouvoir de ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la Société.

14.2 Sauf exception légale prévues par la Loi, les décisions des Assemblées Générales valablement convoquées seront prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

14.3 Le capital social et les autres dispositions de ces Statuts pourront être modifiés à tout moment par les actionnaires représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité des voix des actionnaires. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils précisent qu'ils ont tous été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

14.4 Les décisions de l'Assemblée Générale sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit. De plus, les contrats passés entre les actionnaires et la Société représentée par les actionnaires seront établis sous la forme de minutes ou dressés par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes prises dans des conditions normales.

##### **Art. 15. Assemblée générale annuelle.**

15.1 Une assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira une fois par an au siège social de la Société, ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg devant être spécifié dans la convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

15.2 Elle se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège social de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

15.3 L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui débutera à la date de création de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mille quinze.

##### **Art. 17. Comptes annuels et allocation des bénéfices.**

17.1 Les comptes annuels sont établis par le Conseil d'Administration de la Société à la fin de chaque exercice et seront mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

17.2 Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

##### **Art. 18. Dividendes intérimaires.**

18.1 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes (dividendes intérimaires) en se conformant aux conditions prescrites par la Loi.

## Titre VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 19. Dissolution et liquidation.

19.1 La Société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

19.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale.

**Art. 20. Dispositions générales.** Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts sera régi par la Loi telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

La partie comparante, ici représentée comme indiqué ci-dessus, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a déclaré souscrire les trente et un mille (31.000) actions.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- EUR) est dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille cent euros (1.100.-EUR).

#### *Résolutions de l'associé*

Et aussitôt, l'actionnaire pré-désignée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la Société est fixé au L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

2.- Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3). Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

a.- Mr. Charles KAUFHOLD, né le 27 mai 1954, à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;

b.- Mr. Emmanuel RÉVEILLAUD, né le 10 octobre 1971, à La Rochelle (France), demeurant professionnellement au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg; et

c.- Mme. Céline UMBDENSTOCK, née le 2 juin 1982, à Paris (15<sup>ème</sup>) (France), demeurant professionnellement au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

3.- La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes:

- EUROPEAN AUDIT S.à r.l., Société à responsabilité limitée, dont le siège se situe au 11, rue Hiel, L-7390 Blaschette et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 50956.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin dans six (6) ans et ceci à partir d'aujourd'hui.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant le présent acte déclare que les conditions prévues dans l'article 26 de la Loi du 10 août 1915 telle que modifiée, se trouvent accomplies et déclare expressément que celles-ci sont remplies.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: UMBDENSTOCK, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 décembre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 41640. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé):* MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Référence de publication: 2016065315/189.

(160027122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.